



## MAIRIE DE GRÉZILLAC - 33420

### EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS

Ouverture lundi, mardi, jeudi  
De 13h30 à 17h30,  
Le mercredi de 09h00 à 12h00  
Le vendredi de 09h00 à 12h30  
Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-quatre le 06 juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 31 mai 2024.

Nombre de Membres  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Représentés : 1  
Votants : 13

Présents : Claude NOMPEIX, Jean-Christophe BONHOURE, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude DUMONT, Alain GREIL, Christophe HOTIER, Patrick LARRIEU, Guillaume LESPINGAL, Serge MIO, René PREVOT, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON.

Absents excusés : Yohan GARCIA, Catherine LABAYE, Didier NEBREDA.

Représentée : Catherine LABAYE représenté par Marie-Hélène BOUSQUET.

Secrétaire : René PREVOT.

#### **OBJET : Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Electrification de la commune de Porte de Benauge.**

Monsieur le Maire explique que sur proposition de la Présidente du SIE de l'Entre-Deux-Mers, ce-dernier lors du comité syndical du 15 avril 2024 a décidé l'adhésion de la commune de Porte de Benauge au syndicat. En effet, la commune de Cantois, adhérent au SIE, a fusionné avec la commune d'Arbis et cette nouvelle commune s'appelle désormais Porte de Benauge.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour autoriser la commune de PORTE DE BENAUGE à adhérer au Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIE) de l'Entre-Deux-Mers

#### **Délibération n°2024\_16**

N° d'ordre : 2024-06-06-06

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté :**

 **Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune Porte de Benauge au SIE de l'Entre-Deux-Mers.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :*

*Et de la publication sur le site internet de la commune le :*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 06 juin 2024

Le secrétaire de séance,  
René PREVOT

Le Maire,  
Claude NOMPEIX

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024  
Date de réception de l'AR: 10/06/2024

033-213301948-2024\_16-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024  
Date de reception de l'AR: 10/06/2024

033-213301948-2024\_16-DE

A G E D I